

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 45

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/107 :

Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'Article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Héléna), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

ABSENTS :

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire
COMMUNE DE SAINT-PIERRE
Accusé de réception et signature
97-197-137-15-19-10-0-2026-3-107-DE
Date de transmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026
David LORION

Affaire n°3/107 : Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'Article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été prises :

- **Décision n°146/2025 du 08/12/2025** réceptionnée en Préfecture le 09/12/2025 portant consignation de la somme de 20 550 € à la caisse de dépôt et de consignation due dans le cadre de l'exercice du droit de préemption du bien cadastré section DT n°443 d'une surface de 55 m² (bâti) situé Rue Maurice Janicot (97410).

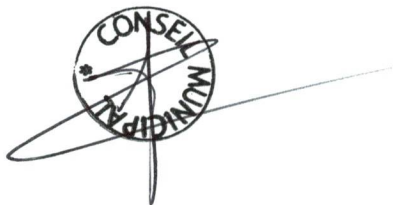
- **Décision n°147/2025 du 18/12/2025** réceptionnée en Préfecture le 19/12/2025 portant exercice du droit de préemption sur le bien cadastré section DS n°1 d'une surface totale déclarée de 332 m² bâti (deux maisons de type « bois sous tôle » vétustes ainsi que des dépendances en tôle ondulée en état de ruine, toutes destinées à être démolies), déclaré à usage d'habitation et sans occupant, situé Rue Casabona, moyennant le prix de 182 000 € (paiement comptant), une commission de 14 560 € TTC à la charge de l'acquéreur.

- **Décision n°148/2025 du 29/12/2025** réceptionnée en Préfecture le 06/01/2026 portant déconsignation de la somme de 100 000 € à la caisse de dépôt et de consignation due dans le cadre de l'exercice du droit de préemption du bien cadastré section ET n°1019 d'une surface de 227 m² (bâti), situé Avenue du Général de Gaulle (97410).

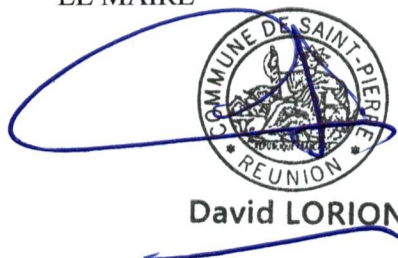
- **Décision n°150/2026 du 20/02/2026** réceptionnée en Préfecture le 23/02/2026 portant exercice du droit de préemption sur le bien cadastré section CT n°1140 d'une surface de 759 m² non bâti, situé Chemin Bordier, moyennant le prix de 170 000 € (paiement comptant).

- **Décision n°153/2026 du 19/03/2026** réceptionnée en Préfecture le 20/03/2026 portant déconsignation de la somme de 20 550 € à la caisse de dépôt et de consignation due dans le cadre de l'exercice du droit de préemption du bien cadastré section DT n°443 d'une surface de 55 m² (bâti), situé Rue Maurice Janicot (97410).

- **Décision n°154/2026 du 20/03/2026** réceptionnée en Préfecture le 24/03/2026 portant déconsignation de la somme de 167 000 € à la caisse de dépôt et de consignation due dans le cadre de l'exercice du droit de préemption des biens cadastrés section DH n°1389 et DH n°1921 d'une surface totale de 4000 m² (à prendre et à détacher) formant le lot A (non bâti), situés Ravine Blanche les Hauts (97410).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION